

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
CLASSE DE PREPARATION AUX CONCOURS D'ENTREE  
DANS LES INSTITUTS DE FORMATION AUX SOINS INFIRMIERS**

Photo d'identité

**IDENTITE**NOM PRENOM (S) 

Dans l'ordre de l'état civil

 SEXE  M : masculin Né(e) le        
 F : féminin
Portable :     

Commune de naissance et département

Nationalité

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**Dossier reçu le Entretien le : **SCOLARITE ANTERIEURE**

ANNEE	Classe	Série, Option	Etablissement
2017-2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2016-2017	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2015-2016	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**RESPONSABLE LEGAL 1**NOM : PRENOM (S) : Père  Mère  Tuteur 

Adresse

Code Postal

Commune

Téléphone domicile	Téléphone Travail	Téléphone portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/>		

PROFESSION DU RESPONSABLE :

**MOTIVATIONS DU CANDIDAT**

**Lettre manuscrite à rédiger sur papier libre**

Signature du (de la) candidat(e) :

Signature de la personne responsable  
(pour les candidats mineurs)

---

---

**Appréciation du Chef d'Etablissement actuel sur l'aptitude de l'élève à suivre cette formation**

**Avis obligatoire**

Avis très favorable

Avis Favorable

Sans opposition

Avis défavorable

Date :

Nom :

Cachet de l'établissement

Signature :

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

Le dossier, avec la totalité des pièces suivantes, devra parvenir au secrétariat du lycée pour **le vendredi 30 mars 2018**, dernier délai.

- ⇒ 1 enveloppe autocollante de format 23 x 32 cm (à votre adresse) affranchie jusqu'à 50 g
- ⇒ 2 enveloppes autocollantes de format 11 x 22 cm (à votre adresse) affranchies jusqu'à 20 g
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ Copies des bulletins trimestriels de première et de terminale (y compris pour les étudiants)

Les élèves en terminale en 2017-2018 doivent fournir les deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire (ils fourniront, par envoi complémentaire, celui du 3ème trimestre, dès que le conseil de classe aura eu lieu).

## **INFORMATIONS GENERALES**

- 1- Les candidats retenus par la Commission de sélection seront informés de leur inscription par courrier et si nécessaire convoqués à un entretien qui déterminera leur inscription, soit définitive soit sur liste supplémentaire.
- 2- L'inscription ne sera définitivement enregistrée qu'après confirmation du succès au baccalauréat. Tout échec doit également être signalé au secrétariat afin de pouvoir proposer la place à un autre candidat
- 3- Les élèves ne sont pas logés dans l'établissement, mais peuvent bénéficier du service de restauration du lycée aux mêmes conditions que les lycéens.  
(Se renseigner auprès du service Intendance à la rentrée).